

ÉDUCATRICES OU ÉDUCATEURS EN SERVICE DE GARDE POSTES RÉGULIERS : QUARANTE-SIX (46)

IMPORTANT : Pour faire suite à la séance d'affectation du 29 juin 2022 où ces postes sont demeurés vacants et conformément aux dispositions de la clause 7-3.41, cet affichage s'adresse à toute personne intéressée, à l'exception des personnes salariées régulières qui y ont eu accès.

Le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) dessert une population de 88 500 personnes qui habitent un vaste territoire situé à l'extrémité ouest de la Montérégie. Il dispense des services éducatifs à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. Il emploie plus de 1 900 personnes réparties dans 34 écoles et centres, leurs points de service et un centre administratif. Son budget annuel approche 130 M\$. Il assure au sein de sa communauté la promotion des valeurs de bienveillance, de collaboration, de confiance et de courage. Il partage une vision avec sa communauté scolaire dont les artisans tissent des liens forts et ont un but commun : accroître la réussite et développer le plein potentiel de chaque élève, jeune ou adulte. Il s'est de plus inscrit, avec l'adoption de son Plan d'engagement vers la réussite en 2018, dans une démarche d'amélioration continue dans l'ensemble de ses sphères d'activité.

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser, préparer et animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

Attributions caractéristiques

La personne salariée de cette classe d'emplois prépare, anime et participe au déroulement d'activités telles que les activités sportives, culturelles, de détente et ludiques, tant intérieures qu'extérieures, selon la programmation établie et conformément aux méthodes d'interventions éducatives. Elle peut effectuer des recherches, entre autres, sur Internet afin de trouver des activités et des jeux convenant à son groupe et aux divers événements de l'année; elle peut créer certains jeux et bricolages adaptés à ses élèves.

Elle aide les élèves au moment de l'habillage et du déshabillage.

Elle prend note des présences des élèves.

Elle aide les élèves à préparer et à prendre leurs repas et leurs collations en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance sont respectées.

Elle assure l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite, aux mesures de sécurité et aux recommandations des parents; elle leur prodigue les premiers soins et, au besoin, elle administre les médicaments selon les prescriptions médicales et conformément à la politique d'encadrement des élèves de l'école et aux instructions des parents; elle avise les parents et autres personnes concernées au sujet du comportement de l'élève. Elle répond aux questions des parents et échange avec eux quotidiennement l'information pertinente.

Elle assure l'ordre et veille à la propreté des locaux, à l'entretien du matériel et de l'équipement.

Elle peut être appelée à apporter, aux élèves qui le désirent, son soutien dans la réalisation des travaux scolaires en assurant un climat et un environnement propices pour effectuer les devoirs et les leçons; au besoin, elle peut répondre à des questions simples dans le respect des consignes données à l'élève par l'enseignante ou l'enseignant.

Elle participe aux rencontres organisées par la technicienne ou le technicien en service de garde quant à l'organisation et au fonctionnement de ce dernier.

Elle assiste, sur demande, aux rencontres d'information à l'intention des parents.

Elle peut être appelée à participer aux rencontres visant à élaborer un plan d'intervention afin de transmettre ses observations et formule des suggestions pertinentes concernant l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et applique les mesures retenues dans les limites de sa fonction; elle collabore au suivi des dossiers des élèves concernés.

Elle peut assister la technicienne ou le technicien en service de garde dans l'accomplissement de certaines tâches administratives.

Elle peut être appelée à utiliser un ordinateur et divers logiciels pour l'exécution de ses travaux.

Elle peut être appelée à initier au travail les nouvelles éducatrices ou les nouveaux éducateurs en service de garde.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

(Suite page 2)

Qualifications requises

Scolarité et expérience

Être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente.

Autre exigence

Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite :

1° soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures;

2° soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent.

Rémunération :

Minimum : 22,54 \$ l'heure

Maximum : 26,00 \$ l'heure

Date d'entrée en fonction

À déterminer

Période d'affichage

Du 30 juin au 5 août 2022, 16 heures

**Les lieux d'emploi et horaires de travail sont à consulter sur le tableau ci-joint.
S.V.P., indiquer le numéro du poste désiré ainsi que le numéro d'affichage.**

Toute personne intéressée est priée de soumettre sa candidature, incluant une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae, auprès des :

Services des ressources humaines
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
630, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 3S1
Courriel : humaines@csvt.qc.ca
Télécopieur : 450 225-0848

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Site Internet : www.csvt.gouv.qc.ca

Le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

no poste	ÉCOLES / CENTRES / SERVICES	CLASSE D'EMPLOI	% TÂCHE	HEURES/SEMAINE	HORAIRE DE TRAVAIL (À titre informatif)	Prime horaire brisée	NOTES
6	St-Eugène (M-G)	Éduc. serv. de garde scol.	51,19%	17,917	11h15-12h40, 14h35-16h45*	100,00	
8	St-Eugène (M-G)	Éduc. serv. de garde scol.	46,19%	16,167	11h15-12h40, 14h35-16h30*	100,00	
9	St-Eugène (M-G)	Éduc. serv. de garde scol.	41,43%	14,500	11h16-12h38, 14h40-16h15*	100,00	Lieu: St-Étienne
15	Notre-Dame-de-la-Paix	Éduc. serv. de garde scol.	47,14%	16,500	11h-12h40, 14h25-16h*	100,00	
16	Notre-Dame-de-la-Paix	Éduc. serv. de garde scol.	23,33%	8,167	11h05-12h40*	0,00	
17	Notre-Dame-de-la-Paix	Éduc. serv. de garde scol.	23,33%	8,167	11h05-12h40*	0,00	
22	Jésus-Marie	Éduc. serv. de garde scol.	20,00%	7,000	11h26-12h50	0,00	
23	Jésus-Marie	Éduc. serv. de garde scol.	20,00%	7,000	11h26-12h50	0,00	
29	St-Paul/Nouvelle-École	Éduc. serv. de garde scol.	45,95%	16,083	11h18-12h38, 14h50-16h40*	100,00	
30	St-Paul/Nouvelle-École	Éduc. serv. de garde scol.	41,19%	14,417	11h18-12h38, 14h50-16h20*	100,00	
31	St-Paul/Nouvelle-École	Éduc. serv. de garde scol.	18,81%	6,583	11h18-12h38	0,00	Lieu Nouvelle-École
35	Sacré-Cœur (S-M)	Éduc. serv. de garde scol.	99,52%	34,833	6h30-8h25, 11h15-12h40, 14h10-18h	100,00	
38	Sacré-Cœur (S-M)	Éduc. serv. de garde scol.	96,43%	33,750	6h30-8h25, 11h10-12h30, 14h30-18h	100,00	Lieu: St-Urbain
45	Sacré-Cœur (S-M)	Éduc. serv. de garde scol.	53,57%	18,750	11h15-12h40, 14h25-16h45	100,00	
46	Sacré-Cœur (S-M)	Éduc. serv. de garde scol.	51,19%	17,917	11h10-12h30, 14h15-16h30	100,00	Lieu St-Urbain
50	Montpetit (S-C)	Éduc. serv. de garde scol.	54,76%	19,167	11h10-12h50, 14h50-17h	100,00	
52	Centrale St-Antoine-Abbé	Éduc. serv. de garde scol.	94,76%	33,167	6h45-7h50, 10h34-12h30, 14h08-17h45	100,00	
58	Omer-Séguin	Éduc. serv. de garde scol.	50,48%	17,667	11h08-12h28, 14h36-16h45*	100,00	
59	Omer-Séguin	Éduc. serv. de garde scol.	46,67%	16,333	11h08-12h28, 14h37-16h30*	100,00	
62	Notre-Dame-du-Rosaire/Jean XXIII	Éduc. serv. de garde scol.	85,71%	30,000	7h-8h, 11h40-13h05, 14h30-18h*	100,00	
63	Notre-Dame-du-Rosaire/Jean XXIII	Éduc. serv. de garde scol.	51,19%	17,917	11h30-12h55, 14h40-16h45*	100,00	
64	Notre-Dame-du-Rosaire/Jean XXIII	Éduc. serv. de garde scol.	46,43%	16,250	11h30-12h55, 14h45-16h30*	100,00	
65	Notre-Dame-du-Rosaire/Jean XXIII	Éduc. serv. de garde scol.	19,05%	6,667	11h35-12h55	0,00	
69	Notre-Dame (Hunt.)	Éduc. serv. de garde scol.	57,38%	20,083	11h48-13h03, 14h35-17h15*	100,00	
70	Notre-Dame (Hunt.)	Éduc. serv. de garde scol.	57,38%	20,083	11h48-13h03, 14h35-17h15*	100,00	
73	Des Jeunes-Riverains	Éduc. serv. de garde scol.	56,43%	19,750	7h-8h, 14h33-18h	60,00	
75	Notre-Dame-de-l'Assomption	Éduc. serv. de garde scol.	86,67%	30,333	6h45-7h45, 11h10-12h30, 14h16-18h	100,00	
78	Notre-Dame-de-l'Assomption	Éduc. serv. de garde scol.	39,29%	13,750	11h10-12h30, 14h35-16h	100,00	
86	Marie-Rose & St-André	Éduc. serv. de garde scol.	40,71%	14,250	11h12-12h32, 14h35-16h*	100,00	
93	Élisabeth-Monette	Éduc. serv. de garde scol.	53,81%	18,833	11h05-12h30, 14h30-16h45*	100,00	
94	Élisabeth-Monette	Éduc. serv. de garde scol.	49,05%	17,167	11h05-12h30, 14h35-16h30*	100,00	
95	Élisabeth-Monette	Éduc. serv. de garde scol.	44,29%	15,500	11h10-12h30, 14h35-16h15*	100,00	
96	Élisabeth-Monette	Éduc. serv. de garde scol.	42,62%	14,917	11h10-12h30, 14h35-16h*	100,00	
100	Montpetit (Vall.)	Éduc. serv. de garde scol.	47,14%	16,500	11h40-13h, 14h33-16h30*	100,00	
105	Ste-Agnès	Éduc. serv. de garde scol.	44,52%	15,583	11h30-12h50, 14h45-16h30*	100,00	
106	Ste-Agnès	Éduc. serv. de garde scol.	41,91%	14,667	11h30-12h50, 14h45-16h20*	100,00	
111	Langlois	Éduc. serv. de garde scol.	43,48%	15,217	11h17-12h35, 14h45-16h30*	100,00	
112	Langlois	Éduc. serv. de garde scol.	41,19%	14,417	11h18-12h35, 14h45-16h15*	100,00	

no poste	ÉCOLES / CENTRES / SERVICES	CLASSE D'EMPLOI	% TÂCHE	HEURES/ SEMAINE	HORAIRE DE TRAVAIL (À titre informatif)	Prime horaire brisée	NOTES
122	Frédéric-Girard/Dominique-Savio	Éduc. serv. de garde scol.	50,00%	17,500	11h05-12h35, 14h35-16h30*	100,00	
127	Notre-Dame-du-St-Esprit/Alternative	Éduc. serv. de garde scol.	50,00%	17,500	11h13-12h38, 14h45-16h45*	100,00	
128	Notre-Dame-du-St-Esprit/Alternative	Éduc. serv. de garde scol.	46,43%	16,250	11h13-12h38, 14h45-16h30*	100,00	
135	St-Eugène (Vall.)	Éduc. serv. de garde scol.	45,71%	16,000	11h30-13h, 14h35-16h15*	100,00	
136	St-Eugène (Vall.)	Éduc. serv. de garde scol.	41,91%	14,667	11h30-12h55, 14h45-16h15*	100,00	Lieu: Sacré-Cœur
137	St-Eugène (Vall.)	Éduc. serv. de garde scol.	20,95%	7,333	11h30-12h55*	0,00	Lieu: Sacré-Cœur
145	Edgar-Hébert	Éduc. serv. de garde scol.	48,43%	16,950	11h20-12h40, 14h45-16h45*	100,00	
148	Edgar-Hébert	Éduc. serv. de garde scol.	48,43%	16,950	11h20-12h40, 14h45-16h45*	100,00	